

HALL B
APPARTEMENT DE 3 PIECES
N° B605 AU 6^è ETAGE

ENTREE	3.64 m ²
SEJOUR/COUISINE	25.88 m ²
DEGAGEMENT	2.23 m ²
CHAMBRE 1	13.19 m ²
CHAMBRE 2	9.10 m ²
SDB	4.57 m ²
WC	2.06 m ²

SURFACE HABITABLE 60.67 m²

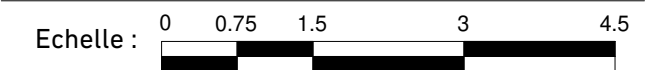
BALCON	8.01 m ²
TERRASSE	11.87 m ²

SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE 80.55 m²

LEGENDE

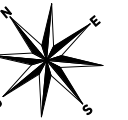
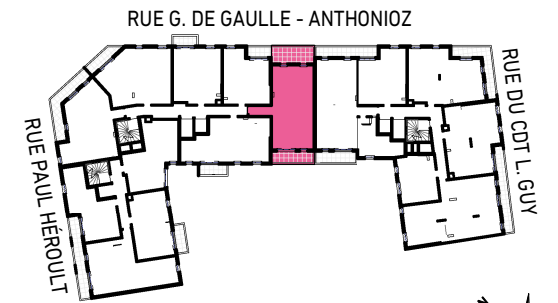
[RJ]	Prise RJ 45	SS	Sèche Serviette
AV	Allège Vitrée	—	Radiateur
VR	Volet Roulant	R	Réfrigérateur
GC	Garde-corps	LL	Lave-linge
[---]	Soffite / faux-plafonds	LV	Lave-vaisselle
ETEL	Esp techn. elect. du lgt	CUI	Cuisson
PL	Placard	TRI	Tri sélectif
		—	Retombée de poutre

INDICE A OCTOBRE 2019

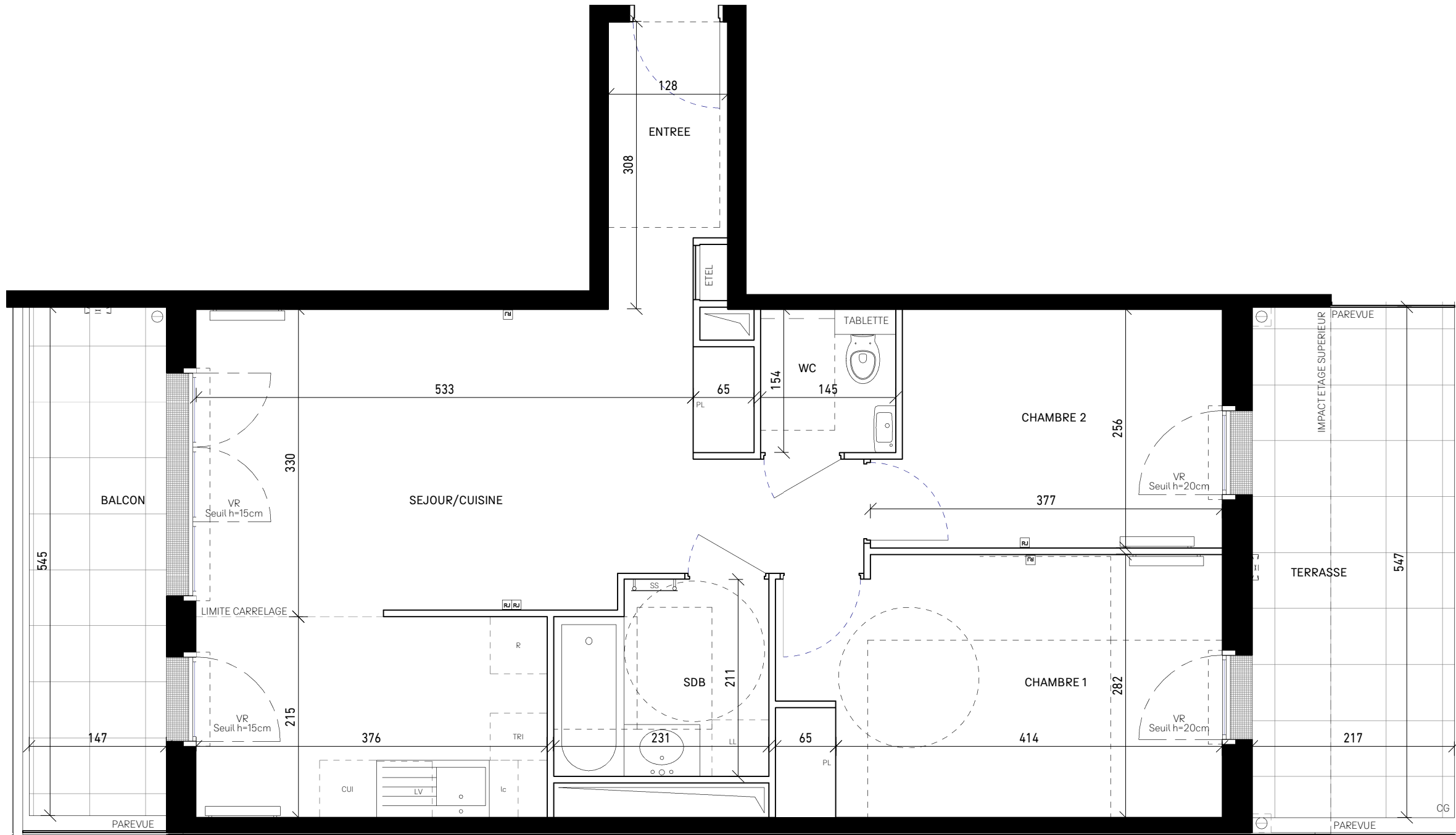


Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descente d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.

N° B605



HALL B
APPARTEMENT DE 3 PIECES
N° B605b AU 6è ETAGE



LEGENDE

[RJ]	Prise RJ 45	SS	Sèche Serviette
AV	Allège Vitrée	—	Radiateur
VR	Volet Roulant	R	Réfrigérateur
GC	Garde-corps	LL	Lave-linge
[---]	Soffite / faux-plafonds	LV	Lave-vaisselle
ETEL	Esp techn. elect. du lgt	CUI	Cuisson
PL	Placard	TRI	Tri sélectif
		—	Retombée de poutre



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descente d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.

